



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Budget Primitif Gesta, reprise anticipée du résultat 2015 et affectation provisoire

DE20160321_2

Conseil municipal du 21 mars 2016

Rapporteur :
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016
Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Étaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOURGOGNE à M. CHUPIN
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(ric)e
Général(e)
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

D O S S I E R S P R I O R I T A I R E S

Budget Primitif Gesta, reprise anticipée du résultat 2015 et affectation provisoire

Finances/budget et achats
id : 1290

Conseil municipal
21 mars 2016

2

Rapporteur : Vincent YOU

Conformément à l'article L2311-5 du Code général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire au 31 janvier avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser,
- le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

1) - Détermination du résultat de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	1,779,606.61 €
Recettes de fonctionnement	1,622,178.53 €
Déficit de fonctionnement	-157,428.08 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	31,472.94 €
Résultat de fonctionnement cumulé	-125,955.14 €

2) - Détermination du résultat d'investissement :

Dépenses d'investissement	188,936.22 €
Recettes d'investissement	371,642.42 €
Excédent d'investissement	182,706.20 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	765,381.39 €
Résultat d'investissement cumulé	948,087.59 €

3) - Restes à réaliser au 31 décembre 2015 :

Dépenses	143,918.01 €
Recettes	54,164.00 €
Solde	-89,754.01 €

L'excédent de financement de la section d'investissement, corrigé du solde déficitaire des restes à réaliser, s'élève donc à **858 333,58 euros**.

L'affectation provisoire du résultat 2015 du budget annexe Gesta est proposée comme suit :

Chapitre 002 (dépenses)

Résultat de fonctionnement reporté -125 955,14 €

Chapitre 001 (recettes)

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 948 087,59 €

Il vous est donc proposé d'approuver la reprise anticipée des résultats 2015 du budget annexe Gesta et leur affectation provisoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
21 mars 2016
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
évaluation des politiques publiques